Compte-rendu : Groupe de travail n°2 « Eau et biodiversité » Concertation Etangs et marais des salins de Camargue

Le Mardi 19 avril 2022

Présents	
Pierre Raviol – Elu Ville d'Arles – Président du	Stéphane Maïlis – Représentant CE de chasse de la
SYMADREM	Compagnie des salins du Midi
Bertrand Mazel – Syndicat des riziculteurs	Stephan Arnassant – PNR de Camargue
Gaël Hemery – Société nationale de protection de la nature (Réserve nationale de Camargue)	Marion Peguin – Conservatoire du littoral Marc Thibault- Tour du Valat
Emmanuel Dollet - CPIE Rhône – Pays d'Arles	Michel Simiacos – Association Protection Salin
Liséa Donadille - CPIE Rhône – Pays d'Arles	Camargue
Quentin Jeantet - CPIE Rhône – Pays d'Arles	Nicolas Xelourace – Association Protection Salin
Flore Liron - CPIE Rhône – Pays d'Arles	Camargue

Introduction

Le CPIE Rhône-Pays d'Arles indique que la séance actuelle a pour objectif d'approfondir les enjeux du site autour de l'eau et de la biodiversité en partant des enjeux partagés et discutés en plénière lors de la séance du 3 mars 2022 à la Bélugue.

Rappel des enjeux sur lesquels s'appuie la séance (cf. CR Atelier « Enjeux » 3 mars 2022) :

- Les enjeux hydrologiques et hydrauliques et les enjeux de prise en compte du territoire Camargue dans la gestion écologique et hydraulique du site
- Les enjeux de conservation du patrimoine naturel

Tous sont différenciés selon le secteur des anciens salins et le secteur Pèbre – Belugue – Tourvieille.

Le choix de gestion

Sur le secteur des anciens salins, le Conservatoire du littoral avait pour choix de maintenir un système cloisonné et fortement aménagé (pour l'activité salinière) ou de faire évoluer ce système pour permettre de rétablir une dynamique naturelle. La gestion choisie est la fin d'un système salinier pour retrouver, d'une façon générale, un système naturel connecté avec les zones humides situées en périphérie à une époque où le littoral a évolué. Avec les reconnexions, le milieu est beaucoup plus réactif aux variations du niveau marin (la mer rentre plus rapidement dans les étangs).

Par conséquent, les cogestionnaires indiquent que le secteur des anciens salins, en particulier au sud de la digue à la mer, ne s'inscrit pas dans une gestion interventionniste car l'échelle est trop grande et le littoral est trop dynamique pour que cela soit pertinent. Ils tendent à promouvoir un système le plus naturel et le plus autonome possible et peu dépendant d'une gestion quotidienne.

Est-ce que cette politique du territoire est imposée par le changement climatique ou est-elle orchestrée par des politiques publiques ?

Le Conservatoire rappelle que ce site a été acquis dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement pour être renaturé et ouvert au public et qu'il est soumis à plusieurs stratégies/politiques publiques qui ont induit ou confirmé cette vocation au niveau national comme local : Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, Stratégie de gestion du DPM des Bouches-du-Rhône, SDAGE, SRCE, DTA, SCOT, PLU... notamment pour répondre à l'adaptation au changement climatique. Bien sûr la gestion du site intègrera les dispositions de la Stratégie « Littoral » pour la Camargue en cours d'élaboration par le SYMADREM.

Enjeux sur la submersion marine

Une partie des participants soulèvent la question du « pourquoi ne pas dire aux habitants de se préparer crescendo à s'adapter » ?

Le SYMADREM précise qu'il présentera au cours de l'année une proposition discutée avec l'Etat, aux habitants. La totalité des participants confirme leur attente de voir la digue à la mer (ouvrage historique) remontée.

Le SYMADREM ajoute également que la digue de Véran ne sera pas remontée notamment en raison des coûts onéreux.

Une partie des participants indique qu'il serait pertinent de définir et d'expliquer aux habitants ce qu'est le changement climatique et ses conséquences. Elle ajoute que cela est nécessaire avant de réfléchir aux solutions à mettre en place, d'autant que le curseur (niveau de submersion marine prévisionnel) évolue au fil du temps et des modélisations pour indiquer une élévation du niveau marin de plus en plus importante à l'horizon 2100.

Le Conservatoire du littoral ajoute également que de façon générale, les espaces naturels en bon état fournissent une meilleure protection au changement climatique que des espaces en mauvais état. Une partie des acteurs n'est pas d'accord sur cette affirmation quand elle est appliquée sur les EMSC.

Il est aussi rappelé par une partie des participants que les projections du GIEC évoluent, et qu'en 2200, 2300 il est certain que l'eau aura monté. Quoi que l'on fasse selon les experts, une partie de la Camargue risque d'être rendue à la mer d'ici 200 ans. Cependant, il est aussi partagé qu'imaginer des actions sur ces espaces cela vaut le coût si elles sont pensées en adaptation avec l'évolution du site.

Le CPIE précise qu'il proposera à l'automne un atelier sur cet enjeu. Il précise que cela arrivera en seconde partie d'année car il est utile d'attendre la présentation du SYMADREM et le travail des services de l'Etat sur la concertation à l'échelle de la Camargue.

Enjeux de salinité

La gestion et le sel

Les participants ont questionné en quoi le Rhône permettait aux cogestionnaires de dessaler les étangs. Une partie des acteurs a expliqué qu'en période de vent du sud, le panache du Rhône à son embouchure était rabattu sur la côte et permettait des entrées d'eau moins salées que l'eau de mer dans les étangs. En revanche, cela est rarement possible sur la période estivale.

L'eau douce

Certains participants indiquent que le sel impacte leurs activités et qu'il faut aussi penser aux gens qui vivent sur le territoire. La question de l'eau douce a donc été posée (enjeux intégrés dans la définition des enjeux du plan de gestion). Sur le site des EMSC, l'eau douce (issue du Japon drainage) arrive par le canal du Versadou (vers les Enfores de la Vignolle qui sont le point haut des EMSC et vers la Comtesse). Cependant, ces dernières années les volumes d'eau qui arrivent ne sont pas suffisants pour dessaler significativement le Galabert. Il faudrait « gonfler au nord » en apportant beaucoup d'eau dans le Vaccarès et permettre l'écoulement vers les anciens salins sous couvert de créer également un flux d'eau au sein des étangs.

Il faudrait aussi apporter des eaux d'irrigations, en plus de celle du drainage (en raison de la qualité de l'eau sur certaines périodes de l'année). Les acteurs s'accordent pour dire qu'il y a un réseau à recréer voire à adapter (avec les ASCO, ASA) mais qu'il est nécessaire de questionner qui sera le financeur.

Si l'eau devait venir de façon gravitaire, il faut aussi vérifier la qualité de l'eau du Rhône et sa quantité. Les acteurs ont échangé sur le niveau inquiétant du Rhône actuellement et sur les perspectives d'évolution du débit du Rhône dans les prochaines décennies.

Il existe aussi la question de la salinisation au nord avec le Vaccarès. Peut-on ramener de l'eau douce par les stations de pompage ? L'Etat réfléchit à aider les ASA pour le pompage sur novembre-décembre car elles sont en souffrance ASA à cause de l'augmentation du prix de l'électricité (de 200 %). En plan de sauvegarde de l'étang du Vaccarès est en cours d'élaboration.

Il est important de prendre en compte que les ASA ont un périmètre défini pour la gestion de l'eau. Ceci induit qu'elles ne peuvent pas apporter de l'eau douce facilement en dehors de leur périmètre (sur le Vaccarès comme sur les EMSC), mais des partenariats conventionnés peuvent être recherchés.

En ce qui concerne le Pertuis de la Fourcade (en lien avec le système Vaccarès), en 2010 il était possible de l'ouvrir environ 200 jours/an pour permettre l'évacuation du Vaccarès vers la mer. En 2021, le Pertuis ne s'ouvre plus que sur 40 jours/an. Le SYMADREM a lancé les études et est en attente de la validation de l'Etat pour commencer les travaux sur le pertuis.

Pour conclure sur le Vaccarès, il faut actuellement entre 8 et 40 millions de mètres cube/an pour rester dans la variation « normale » du Vaccarès mais cela va s'aggraver au fur et à mesure... avec un Rhône qui va baisser et ne pourra peut-être pas fournir assez d'eau dans les années futures.

Enjeux sur la biodiversité

Les cogestionnaires ont abordé l'objectif de connexion entre la mer et le milieu lagunaire en vue notamment de favoriser la biodiversité aquatique et ont rappelé l'importance de l'enjeu lié au maintien de l'interface milieu marin / milieu lagunaire, car cette zone d'interface est exceptionnellement riche du point de vue de la biodiversité et permet la colonisation des lagunes par les espèces migratrices. Une partie des acteurs présent mentionne que la biodiversité marine ne doit pas primer sur la biodiversité terrestre.

Les cogestionnaires sont également interrogés sur l'évolution de la biodiversité sur le site. Ils indiquent qu'ils peuvent la comparer avec l'état du site à la fin du XIXème siècle grâce à un rapport très détaillé (Gourret, 1897). Durant la période salicole (à partir des années 50 ou 60) il y a peu d'informations écrites sur la biodiversité aquatique du site et ces informations concernent surtout les herbiers.

La Tour du Valat précise que depuis 2016, elle réalise des suivis sur la faune aquatique (poissons, invertébrés benthiques). Les étangs de Beauduc et des Sablons sont riches en poissons. Les suivis montrent que l'axe étang de Beauduc – Rascaillan – Galabert – Tampan – Etang de la Dame est

emprunté par les poissons migrateurs y compris les civelles, cependant le nombre de civelles est faible ces dernières années. Pour ce qui est du Rascaillan, la baisse de la salinité a permis le retour de poisson, notamment des muges, y compris en été. L'étang du Galabert tend à se saliniser en été mais demeure favorable à la survie des poissons en hiver et au printemps.

Le SYMADREM précise qu'au Pertuis de la Fourcade est pressenti dans les futurs travaux de nouvelles passes à poisson. Cependant, il constate aussi le peu de civelle. Le Conservatoire du littoral indique les mêmes observations au niveau national.

Enjeux par secteurs

Il est rappelé que le site est constitué de plusieurs secteurs. Au sud de la digue, le Conservatoire du littoral a limité les investissements au minimum en raison des prévisions d'élévation du niveau marin et du phénomène de recul du trait de côte. En revanche, au nord de la digue à la mer, il est possible d'envisager des travaux plus importants car le site est sécurisé pour davantage d'années.

Fangassier

Les enjeux sur le Fangassier sont une baisse de la salinité (et la convention avec la CSME suit cet objectif) et le maintien de conditions favorables à l'accueil de la colonie de flamants roses. Cette dernière est installée depuis plusieurs années à Aigues-mortes et il y a probablement peu de chance qu'elle revienne s'installer sur les EMSC tant que les conditions à Aigues-Mortes sont favorables. Cependant il peut être pertinent de maintenir une site potentiel de substitution dans le cas où les conditions sur l'autre colonie ne seraient plus réunies.

Belugue

Le Conservatoire du littoral va investir 500 000 euros sur le réseau hydraulique afin de commencer à le remettre en état (notamment sur les fuites entre le réseau d'irrigation et le réseau de drainage) et faire aussi des adaptations sur le réseau pour mieux répondre à différents enjeux (pâturage, chasse, biodiversité, économies d'eau...).

Les enjeux sur ce secteur sont notamment celui du maintien de l'élevage qui est un outil de gestion en tant que tel, le maintien des marais d'eau douce permanents et l'activité de chasse. Il existe aussi l'ancien bras du Rhône qui est un point bas et qui pourrait permettre le développement de roselières.

Selon les cogestionnaires, ce secteur mériterait un « sous plan de gestion » car les enjeux y sont très spécifiques. Il serait intéressant de définir avec les acteurs de la chasse et la manade des objectifs communs et une charte ou cahier des charges à suivre pour la gestion coordonnées des différents plans d'eau.

Poutrague

Sur ce secteur, la société de chasse a proposé cette année de laisser sécher la Poutrague car elle avait besoin d'être minéralisée (laisser sécher la vase qui s'est accumulée). La remise en eau sera faite le plus tard possible (vers septembre). L'enjeu est de faire baisser la salinité et de permettre le développement d'herbier et donc de la biodiversité. La société de chasse a exposé cette solution mais a proposé aux acteurs autour de la table d'y réfléchir s'ils avaient d'autres idées. Selon les cogestionnaires, il faudrait rétablir une évacuation d'eau afin de baisser la salinité de ce marais.

Conclusion

Les participants ont pu échanger sur les enjeux autour de l'eau en lien avec la salinité, la biodiversité et les usages. Une partie indique qu'ils aimeraient que ces discussions puissent avoir lieu au sein des commissions du PNRC. L'ensemble des discussions autour de la thématique eau/biodiversité se poursuivra à travers des ateliers « pistes d'actions ».